

Conseil Municipal du 04 février 2025

Extrait du registre des délibérations

D 3-7/2025

Vie Sportive

Label Ville
Active et Sportive

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 19

Absents : 8

Excusés-représentés : 6

Votants : 25

L'an deux mil vingt-cinq le quatre du mois de février à 19h02, le Conseil Municipal, convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. PARSY, M. GARCIA (jusque 19h12), Mme DUVAUX (jusque 19h12), Mme BERTHELOT (jusque 19h12), M. RICHER (jusque 19h12), Mme BRILLOT (jusque 19h12), Mme LAURENT, Mme ATTINAULT (à partir de 19h06, jusque 19h12).

Absents ayant donné procuration :

M. ANDRÉ ayant donné procuration à M. EURIN

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M LEBLANC ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE

M. MERCIER ayant donné procuration à Mme SÉNÉCHAL

M. RENOUF ayant donné procuration à M. GARCIA (jusque 19h12)

Absent sans procuration :

Mme Lydie YAP

Madame Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Pascal THIBAUT :

Depuis plusieurs années la Ville de Saint André Lez Lille œuvre au développement de la pratique sportive sur son territoire et prône le « sport pour tous » en développant différents axes notamment dans le domaine associatif, scolaire et en termes de valorisation de ses équipements sportifs.

Afin de mettre en valeur ses différentes actions dans la dominante sportive, et considérant la volonté de la Ville de Saint André-Lez-Lille de promouvoir l'activité physique et sportive, son tissu associatif et sa politique sportive,

Pour ce faire, il convient de déposer un dossier de participation au Label « Ville Active et Sportive » pour la promotion 2025.

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Ce label, soutenu par l'Agence Nationale du Sport, se compose de L'Association Nationale Des Élu(e)s en charge du Sport (ANDES) et l'UNION Sport & Cycle - sous le patronage du Ministère des Sports. Il récompense et valorise les villes qui portent des initiatives, des actions, des politiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques accessibles au plus grand nombre.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la Majorité absolue ;
Abstention : M. PARSY

- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), afin de concourir à l'obtention du label « Ville Active et Sportive » ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,




Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX